
Programme « Séminaires AENA - CCINA »

L'autorisation environnementale (AENV), créée par l'ordonnance N°2017-80 du 26 janvier 2017, est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2017. Elle constitue depuis le 1^{er} juillet 2017 le régime réglementaire unique pour les projets relevant d'une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA – soumis à la législation sur l'eau).

Le programme des « Séminaires AENA - CCINA » a pour ambition de développer une information sur ce dispositif réglementaire à l'attention des milieux professionnels (porteurs de projets, bureaux d'études, techniciens, prescripteurs) concernés et de leur permettre d'échanger avec l'administration sur le sujet.

Conçu en partenariat entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA), en charge de la mission de pilotage du déploiement de l'AENV pour les services de l'État, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine (CCI NA), ce programme comporte l'organisation de **4 séminaires décentralisés au cours du second semestre 2018 et du premier semestre 2019.**

La DREAL NA et la CCI NA vous invitent donc à participer dans les locaux CCI à l'un des séminaires suivants

Libourne (33) le mardi 16 octobre 2018

Niort (79) le mardi 13 novembre 2018

Mont-de-Marsan (40) le mardi 22 janvier 2019

Brive (19) le mardi 19 mars 2019

Sur la base d'une durée de 3 heures et d'un créneau horaire indicatif de 10h-13h, chaque séminaire est conçu pour ménager un temps d'échange maximum entre organisateurs et participants

Programmation prévisionnelle

9h30	Accueil
10h00	Présentations des participants → Intervenants : équipe-projet DREAL / élus et représentants CCI, → Tour de salle des participants et expression de leur motivation
10h30	Présentation du cadre réglementaire AENV et de l'organisation régionale (DREAL)
11h00	Échanges sur les attentes des participants et l'instruction de la demande d'AENV Seront abordées notamment → Phase amont : échanges préalables, certificat de projet, examen au cas par cas, etc. → Phase d'instruction : examen du dossier, consultations, enquête publique, etc. → Phase de décision : instances CODERST et CDNPS, arrêté préfectoral, etc. → Phase de suivi et de contrôle : caducité, contentieux, modifications, services compétents, etc.
12h30	Synthèse et clôture – positionnement CCI sur la thématique Développement Durable

À préciser par CCI : les modalités d'inscription sur site Internet CCI locales